

Adresse du tribunal du district de Fontenay-le-Peuple, ci-devant Fontenay-le-Comte (Vendée), lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du tribunal du district de Fontenay-le-Peuple, ci-devant Fontenay-le-Comte (Vendée), lors de la séance du 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. p. 108;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17532_t1_0108_0000_6

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (63).

26

La société des amis de la Convention de la commune de Lille [pour L'Isle-sur-la-Sorgue], département de Vaucluse, présente leurs vœux et leur attachement à la Convention nationale.

Insertion au bulletin (64).

[*La société des Amis de la Convention de Lille à la Convention nationale, s. d.*] (65)

Citoyens représentans,

En vain des agens de Robespierre feront mouvoir tous les ressorts de la scélératesse, ils ne viendront jamais à leur bût. En vain tentent-ils à la destruction des représentans aussi dignes de notre confiance, de nos vœux par leur haute sagesse que par leur valeur républicaine.

Oùï citoyens, la société a appris avec autant d'indignation que de douleur, l'attentat porté à la vie du représentant Tallien par une main sacrilège.

La malveillance était encore à son comble et l'orage destructeur de la chose publique allait fondre sur les têtes invincibles des amis de la liberté, si la surveillance exacte et vigoureuse du patriotisme toujours en haleine pour déjouer les complots des méchants n'eût arrêté les suites du coup désastreux qui allait nous enlever ce sage représentant.

L'énormité de ce forfait nous avait plongés dans la consternation, mais la providence qui veille sans cesse au bonheur de la nation, nous laisse encore l'espérance, par un prompt rétablissement de le voir reprendre le gouvernail, et vous aider à conduire le vaisseau qui doit assurer le bonheur du peuple.

C'est autour de la Convention nationale chérie de tous les républicains français, que nous jurons de conserver les droits de la liberté et de l'égalité émanés d'elle. C'est autour d'elle, qu'avec nos corps formant des remparts invincibles, nous jurons de la soutenir de toutes nos forces, et que nos derniers mots seront toujours vive la République, vive la Convention.

FELIX, *président*,
BERNARD, *vice-président*,
BOITTE, *secrétaire*
et une cinquantaine de signatures
(dont moitié environ pour des illettrés).

(63) P.-V., XLVII, 131. *Bull.*, 4 brum. (suppl.).

(64) P.-V., XLVII, 131. *J. Mont.*, n° 3; *J. Perlet*, n° 750.

(65) C 322, pl. 1353, p. 40.

27

Les membres composant le tribunal du district de Fontenay-le-Peuple [ci-devant Fontenay-le-Comte, Vendée], applaudissent à la chute des triumvirs, demandent la punition des hypocrites qui affament le peuple, sous le masque de la popularité. Ils demandent que la Convention reste ferme à son poste, et qu'elle anéantisse toute autorité qui voudroit rivaliser de pouvoir.

Mention honorable, insertion au bulletin (66).

[*Les membres composant le tribunal du district de Fontenay-le-Peuple à la Convention nationale, le 6 vendémiaire an III*] (67)

Représentants du Peuple,

Encore une fois la liberté a été en péril; encore une fois vous l'avez sauvée; encore une fois le peuple vous bénit.

Le tribunal de district de Fontenay-le-Peuple n'a pas appris sans frémir les dangers que vous avez encourus, mais grâce à votre sagesse et à votre énergie, les chefs de cette nouvelle et atroce conspiration, ont payé de leurs têtes leurs exécrables forfaits. Périissent comme eux leurs infâmes complices! frappez des mêmes coups ces patriotes hypocrites, qui pour assassiner le peuple se parent d'une popularité exagérée, conservez, représentans, cette attitude fière et imposante que vous avez prise dans les journées des neuf et dix thermidor, que la justice et la sévérité soient constamment à l'ordre du jour! Et le peuple français répétera sans cesse, vive la République! vive la Convention! Mandataires du peuple, à vous seuls appartient de faire des loix, ne souffrez point s'élever à côté de vous de puissance rivale, et si jamais une autorité dans la République s'avisait de vouloir faire ou décréter des loix, qu'à l'instant elle disparaisse! Restez à votre poste, ne l'abandonnez que lorsque la liberté n'aura plus d'ennemis à combattre. Et nous, citoyens, comme vous fidèles à nos serments, nous continuerons d'appliquer avec exactitude et impartialité les loix dont vous nous confiez l'exécution.

Les membres du tribunal de district de Fontenay-le-Peuple
GRANDJEAN, *président*
et cinq autres signatures.

28

L'agent national du district de L'Aigle [Orne] annonce que le district a déjà fourni trois mille soixante-quatre livres quatre onces de salpêtre.

(66) P.-V., XLVII, 132. *M.U.*, XLIV, 348.

(67) C 321, pl. 1346, p. 31.